COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Séance du 13 septembre 2022 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Catherine XUEREB (Présidente de l'INP), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice des Ressources Humaines)

Suppléant : Frederic BOUSQUET (Directeur Général des Services)

Membre expert permanent : Vincent CHARVILLAT (Vice-Président Recherche Valorisation)

Invités : Pascal LAFAILLE (Directeur de l'INP-ENSAT), Julien MACE (Secrétaire Général de l'INP-ENSIACET), Pascal TANNOU (Secrétaire Général de l'INP-ENSEEIHT)

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Nesrine YAHI (UNSA ITRF BIO), Nathalie VASSAL (UNSA ITRF BIO), Joseph GERGAUD (SGEN-CFDT)

Suppléants : Christian TAURINES (CGT Ferc Sup), Pierre ELYAKIME (SNPTES), Virginie BUTHOD CUAM (SGEN-CFDT)

Ordre du jour :

1. Statuts de l'UT (pour avis)
2. Questions diverses

La séance est ouverte à 8 heures 30.

Secrétaire de séance : N. Yahi (UNSA)

1. Statuts de l'UT (pour avis)

La Présidente fait une présentation comparée des statuts, pour les CT et CA des établissements fondateurs et membres de la future Université de Toulouse, afin de montrer les modifications par rapport au fonctionnement de l'UFTMIP, ses membres, ses missions et ses instances.

La première différence est à noter au niveau de la terminologie : les membres fondateurs, appelés désormais « les membres ». La configuration était à 7 (les 6 principaux qui étaient sous statut EPSCP et le CNRS). Désormais il y a toujours 7 membres, mais sans le CNRS, qui n'apparait plus en tant que tel. En revanche, l'institut national J.F. Champollion, qui était candidat, a rejoint le groupe des 6 autres. On a dit non par contre à l'ENAC, qui était candidats, car ils ne voulaient pas se mettre sur une trajectoire de transfert de leur doctorat à l'UT.

Il y a aussi des associés simples et associés renforcés. Aujourd'hui on a une liste des membres (qui sont restés (L'ENI de Tarbes, l'ENAC, L'école d'architecture, Veto, l'Ecole des mines d'Albi , l'ENSFEA, L'institut Catholique ; Science Po Toulouse est intégré dans la nouvelle structuration d'UT1 et de TSE qui est en train de changer ses statuts ; TBS est pour le moment en suspens mais qui pourrait devenir membre) .

On avait aussi des partenaires ou des associés simples. On a eu des remarques au niveau national sur la place du CHU : on est un des sites qui n'a pas su suffisamment intégrer le CHU. On espère qu'avec cette nouvelle configuration, le CHU pourra mieux intégrer, notamment avec la stratégie scientifique de site, puisque les recherches autour de la santé sont très importantes dans le projet TIRIS. C'est très inclusif, on retrouve tous les acteurs, il n'y a pas eu de défection, tout le monde a été « embarqué » dans ce système très global, qui permettra de dérouler toute l'interdisciplinarité dont nous avons besoin pour déployer le projet de recherche.

Les organismes de recherche ont une place à part dans les nouveaux statuts, ils sont complétement associés dans l'élaboration du projet TIRIS pour mettre en place une politique commune scientifique ; ils sont associés aussi dans l'internationalisation du site et ils vont intervenir dans la nouvelle UT dans un rôle qui est beaucoup mieux décrypté que dans la COMUE actuelle. Ils auront un représentant dans le comité de pilotage et participeront au pilotage du système pour toutes les questions liées à la recherche, à l'innovation scientifique, aux sciences ouvertes, mais ne participeront pas au comité de pilotage réuni pour la réflexion sur la formation.

On a donc précisé dans les nouveaux statuts une place des organismes de recherche beaucoup plus cohérente avec leurs missions, par rapport aux établissements d'enseignement supérieurs, pour les focaliser sur l'écosystème autour de la recherche.

Concernant les missions et les compétences : on fait écrire dans le statut un certain nombre de missions qui n'étaient pas claires dans le modèle UFTMIP. Il y aura une cohérence entre les missions de chaque membre (les 7) et celles de l'UT. L'articulation sera particulièrement travaillée. Une simplification aussi par rapport à ce qui était prévu dans les statuts de l'UFTMIP : coordonner et partager ce qui se fait dans les établissements.

L'UT disposera de compétences propres, d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies collectives, une stratégie de recherche, de formation, pour les sciences ouvertes. Donner la capacité à l'UT d'élaborer des lettres d'orientation, en matière de finances, RH qui s'appliqueront à tous les membres (une des conditions d'ailleurs pour adhérer a été d'accepter de recevoir ces lettres d'orientations). Ce ne sera pas des lettres injonctives, mais de cadrage initial, d'orientation, écrite à partir de ce que les établissements amènent dans la stratégie commune de recherche et de formation et internationale. Les établissements procèdent ensuite à l'élaboration de leur budget et de leur campagne emplois et ils rendent compte de ce qu'ils ont mis en œuvre chez eux : il y aura un regard et ensuite un avis de l'UT transmis aux établissements (soit avec validation, soit avec des remarques avec éventuellement des alertes s'ils ne sont pas inscrits dans la stratégie commune). Il y a peu de risque que les établissements « débordent » de ce cadrage, car il aura été établi en commun.

L'UT dispose de compétence pour délivrer des diplômes, notamment de doctorat, pour se mettre sur une trajectoire de grande université de recherche. Elle peut également créer et gérer des unités de service thématiques, cela est beaucoup moins impactant, et elle mise sur les enjeux de transition socio écologique (projet TIRIS fondé là-dessus).

L'UT aura aussi des compétences de coordination de principe sur l'offre de formation du site et des programmes transversaux de recherche et de valorisation. On ne met donc ensemble pas l'ensemble des missions de la recherche au sein de chaque établissement, mais seulement ce qui est transverse.

Si on avait des compétences uniques au niveau de la recherche on dispose d'autonomie totale, mais on doit coordonner ce qui doit être mis en commun et qui demande des compétences partagées. Sur l'offre de formation se sera surtout une mise en visibilité de l'offre et du portage de projets (exemple un projet d'une Ecole Normale de Toulouse avec des mineurs et des majeurs croisés entre plusieurs établissements).

Ce qui change au niveau des instances : on a écouté ce que tout le monde disait depuis longtemps ; il fallait resserrer les instances : on passe d'un CA de 81 membres à un CA de 39 membres + le président, d'un Sénat académique qui passe de 130 membres à 71 membres, le conseil des membres de 8 qui s'appellera directoire et qui se réunira soit en formation élargie avec les organismes de recherche, soit en formation restreinte (8 + président). La présidence ne change pas (voix prépondérante). Au niveau du pilotage de l'UT il y avait 4 directeurs de départements qui s'occupaient de la vie étudiante, de formation, de recherche et de l'international et là on va avoir une formation avec 9 vice-présidents (qui ressemble plus aux universités dont 3 VP statutaires (recherche, formation et étudiants). La façon de les élire aussi changera : il faudra qu'ils soient proposés par la présidence de l'UT, avec un avis du directoire et ensuite élus par les instances CA et CAC selon la vice-présidence concernée. Il y aura un CSA comme tous les établissements, à compter de janvier 2023. Il y aura une nouveauté : un parlement étudiants qui sera écouté pour toute question relative à la vie étudiante (avancé notable). Il y aura un conseil d'orientation stratégique, avec des membres venant de l'extérieur, destiné à avoir un regard externe sur la stratégie menée par l'UT, par la trajectoire qu'elle prend pour cette ambition de devenir grande université de recherche ; il émettra des avis.

La Présidente présente deux points de comparaison, deux exemples concernant la prise de décision dans l'ancien et le nouveau modèle d'établissement (en montrant aussi l'articulation avec le programme TIRIS).

Pour la recherche et pour élaborer la stratégie en ce domaine on va partir d'une proposition en bottom up, à partir des laboratoires du site. Tous les laboratoires sont eux-mêmes structurés dans des pôles de recherche qui existent déjà, mais qui vont peut-être être légèrement reconfigurés, car ils restent encore très disciplinaires. Ces pôles de recherche se réuniront pour établir une stratégie qui sera articulée avec les porteurs du projet TIRIS (travailler en transverse) et qui sera ensuite présenté à la présidence, et ensuite au directoire qui se prononcera : il faudra une majorité qualifiée de deux tiers et un accord de deux universités parmi les trois (UT1, UT2 et UT3) pour voter cet avis conforme avant qu'il passe au Sénat académique et ensuite au CA. Il a fallu céder sur ce point, pour avancer dans les statuts UT.

Un autre exemple de circuit est celui de la lettre d'orientation ressources humaines, que nous recevrons chaque année avant de mettre en place notre campagne emplois. Cette lettre partira du directoire en formation restreinte, des présidents des membres (les 7) qui élaboreront ensemble cette lettre. Ensuite le Sénat académique sera saisi et devra émettre un avis sur cette lettre d'orientation pour voir si elle est cohérente avec la politique du site. Après, cela revient au directoire qui doit se prononcer avec la majorité qualifiée de deux tiers et deux des trois universités citées. Le Président met cette lettre à la signature du CA et en informe les établissements, qui réfèrent ensuite à UT1 comment nous avons choisi notre stratégie et nos profils (dans le sens de la stratégie commune, même si chaque établissement peut avoir des choix propres).

Pour le budget, il y a le même mécanisme que sur la lettre RH.

N. Yahi demande si l'avis d'UT1 sur la lettre d'orientation ressources humaines (ou sur les finances) remonte au MESRI ou cela reste en interne. La Présidente répond que cela ne remonte pas au Ministère.

N. Vassal demande si nous allons avoir des moyens pour des postes que la lettre d'orientation RH nous imposera.

La Présidente assure que cela ne changera pas de noter façon actuelle de construire la campagne emplois, car cela aura été discuté en Directoire, où elle participera.

P. Elyakime demande quel est l'intérêt de faire cet établissement ?

La Présidente répond qu'y a beaucoup d'avantages, notamment pour le doctorat, le fait de mettre en commun nos stratégies de recherche, et aller vers la trajectoire d'une grande université de recherche qui sera reconnue à l'international et qui sera attractive. Il est évident que l'exemple de TIRIS sert de transversalité, les établissements ne peuvent plus rester chacun dans son coin. Nous avons les mêmes interrogations, en interne, qu'au niveau du site. Il faut travailler en transparence.

P. Elyakime demande si la dotation de fonctionnement sera allouée directement à l'université de Toulouse ou sera notifiée, comme d'habitude, à chaque établissement ?

La Présidente répond que cela ne changer pas, Toulouse INP gardera sa personnalité morale et juridique, continuera de fonctionner en direct avec le Ministère, donc aucun changement à ce niveau.

La question : « Approuvez-vous le projet de décret et le statut de l'Université de Toulouse et l'intégration de votre établissement en tant que membre fondateur ? » est soumise au vote.

5 votants : la question est approuvée à 4 voix pour et 1 abstention.

2. Questions diverses : pas de questions.

La séance est levée à 9h30.

Toulouse, le 13/09/2022

La Présidente de TOULOUSE INP,

Catherine XUEREB